

## LES AXES DE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

Fiche PIL11TRA

[Faire une demande de formation](#)

A définir

Sur site

1 jour (7 heures)

1400 euros

### Programme

**Les principaux axe du fonctionnement d'une association Loi 1901**

**1 - Le contrat associatif au travers de la loi du 1er Juillet 1901**

Les statuts

- Les clauses
- L'organisation et la répartition des pouvoirs Président – Trésoriers – Secrétaire – Bureau – Conseil d'administration – Assemblée Générale

Son évolution

- Déclaration
- Publication

Le règlement intérieur

- Objectif
- Elaboration et contenu
- Valeur juridique

**2 - Les mandats et les délégations de pouvoirs**

Définition et différenciation

- Mandat
- Délégation de pouvoirs
- Délégation de signature

La formalisation

- Document unique de délégation

**Fonctionnement des instances d'une association**

Assemblée générale (AG)

- L'obligation de la tenue d'une assemblée générale

Conseil d'administration (CA)

Bureau

Représentant légal

Assemblée des membres

- Convocation de l'assemblée
- Conditions de validité des votes de l'assemblée
- Démission des membres
- La responsabilité civile et pénale des membres du bureau

**Regrouper les compétences requises.**

- Identifier et capitaliser les savoir-faire.
- Assurer une veille documentaire

**3 - Focus sur la responsabilité civile**

Association loi 1901

La nature de la responsabilité civile d'une association

- Contractuelle
- Délictuelle

La responsabilité du fait des choses

La responsabilité civile et personnelle des dirigeants de l'organisme associatif

L'engagement volontaire du dirigeant lui-même

- Défaut d'organisation du service
- Défaut de surveillance
- Dommages causés par les usagers
- Responsabilité sans faute

**4 - La responsabilité pénale de l'association**

Les conditions d'engagement de la responsabilité pénale de l'association

- des personnes vulnérables des mineurs
- la faute intentionnelle et non intentionnelle

Les sanctions possibles

Le régime TVA des loyers

**5 - Une fiscale limitées pour les associations**

L'impôt sur les sociétés

- La TVA
- La contribution économique territoriale (taxe professionnelle)

**6 - Les principales activités exonérées**

La franchise d'impôt pour les associations

**7 - La sectorisation des activités pour la fiscalité**

**8 - Les associations soumises à la fiscalité**

- L'imposition des revenus patrimoniaux
- L'imposition des activités économiques lucratives
- L'imposition des associations employant des salariés

### Public

Directeurs, responsables des systèmes d'informations, administrateurs

### Pré-requis

Pas de pré-requis

### Modalités et délais d'accès à la formation

Demande via le formulaire en ligne pour être contacté par l'Uriopss IDF afin d'élaborer le projet et déterminer les modalités pratiques d'organisation de la formation ( date, tarif, lieu, horaires...). La formation est organisée pour des groupes de 5 à 12 personnes

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap

### Méthodes pédagogiques mobilisées

- Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques.
- Illustrations pratiques adaptées au secteur médico-social.
- Documentation remise aux participants
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.

### Intervenant.e

Formateur.ice de l'URIOPSS IDF

### Méthodes et modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.
- Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

V2 08-2025